

DELIBERATIONS – JEUDI 25 JUIN 2020

Convocation jeudi 18 juin 2020

ORDRE DU JOUR

1/ VOTE DES TAXES COMMUNALES

2/ LIGNE DE TRESORERIE CAISSE EPARGNE - RENOUVELLEMENT

3/ VEHICULE COMMUNAL – PROPOSITION DE VENTE – DECISION

4/ OREE DE CHAMBORD – VENTE DES PARCELLES DU TERRAIN DE FOOT – ENQUÊTE PUBLIQUE

5/ RECENSEMENT DE LA POPULATION 2021 – DESIGNATION D'UN COORDONATEUR

6/ HORAIRES MAIRIE

7/ QUESTIONS DIVERSES :

✓ Vente terrains à la biscuiterie de Chambord

✓ Maisons fleuries

✓ Règlement intérieur CM – questions orales

✓ Utilisation de la salle socio-culturelle

✓ Repas du 13 juillet – cinéma plein air à St Dyé

✓ Alarmes et défibrillateur

✓ Formation des élus avec délégation

Présents

Madame HANNON Patricia Maire,

Mmes : Béatrice CHESNE, Pauline GALLOUX, Christine MAUBERT, Christine MONGELLA, Pascale ORY, Virginie PAJON, Elisabeth VAN HALTEREN ;

MM : Lionel ARDOUIN, Allan BRANDILY, Damien CLEMENTE, Jean-Pierre CHEVESSAND, Jean-Marc MENARD, Jean-Louis PERCHET.

Absents ayant donné procuration

Monsieur Patrick GUILPAIN à Christine MONGELLA

Absent

Monsieur Damien CLEMENTE

A été nommé secrétaire : Mme Christine MONGELLA

Avant de débiter la séance, Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'ajouter deux délibérations à l'ordre du jour 1 sur la commission CCID, et l'autre sur le dossier de la biscuiterie de Chambord qui était initialement prévue dans les questions diverses et sur lequel elle reviendra plus tard.

Le Conseil Municipal accepte l'ajout de ces deux délibérations.

2020-10 – MEMBRES COMMISSION CCID

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la proposition effectuée auprès de la Commission Communale des Impôts Directs n'a pas été retenue, en effet, elle n'est pas conforme à l'article 1650 du CGI lequel impose au Conseil Municipal de proposer des membres en nombre double.

Ainsi, dans les communes de moins de 2 000 habitants, le Conseil Municipal doit proposer 12 commissaires titulaires, ainsi que 12 commissaires suppléants.

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal d'inscrire les noms de tous les membres actifs du Conseil Municipal (15) ainsi que les noms de, M. Bernard GOUARD Mme Aline HURET, M. Jean-Claude MENON ET M. Claude SAUNIER, Mme Jocelyne CARPENTIER, M. Guy DEROUET lesquels ont donné leur accord pour faire partie de la liste, sans oublier les Maires de Montlivault et St Dyé. Ce qui porte la liste à 24 conformément à l'article 1650 du CGI.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote à l'unanimité la proposition de Mme le Maire, soit les membres dans le tableau suivant :

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLEANTS
Patricia HANNON	Jean-Marc MENARD
Jean-Pierre CHEVESSAND	Pauline GALLOUX
Lionel ARDOUIN	Pascale ORY
Jean-Louis PERCHET	Virginie PAJON
Jacques RACAULT (Maire Honoraire)	Béatrice CHESNE

Gérard CHAUVEAU (Maire de MONTLIVAUT)	Didier HEITZ (Maire de St Dyé)
Bernard GOUARD	Aline HURET
Christine MONGELLA	Christine MAUBERT
Damien CLEMENTE	Allan BRANDILY
Elisabeth VAN HALTEREN	Patrick GUILPAIN
Claude SAUNIER	Jean-Claude MENON
Jocelyne CARPENTIER	Guy DEROUET

✓ *Mandate Mme le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier,*

2020-11 – VOTE DES TAXES COMMUNALES

Madame le Maire informe le Conseil Municipal, qu'avec la crise sanitaire, le calendrier de vote du budget a été modifié. De ce fait, il est nécessaire de voter l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2020 qui habituellement sont votées lors du vote du budget communal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, DÉCIDE de voter le taux des taxes suivants pour l'exercice 2020 (identiques aux taux 2018 et 2019).

1/ taxe sur le foncier bâti 23.55 %

2/ taxe sur le foncier non bâti 48.80 %

Afin de tenir compte de la réforme de la fiscalité directe locale et de l'absence de pouvoir de taux sur la taxe d'habitation, le produit attendu de la fiscalité directe local sera calculé en excluant le produit prévisionnel de la taxe d'habitation dont le montant prévisionnel s'élève à 104 226 €

Le produit fiscal attendu pour équilibrer le budget de l'exercice 2020 s'élève à la somme de 101 471 €

LIGNE DE TRESORERIE CAISSE D'EPARGNE - RENOUELEMENT

Mme le Maire informe le Conseil Municipal, que depuis quelques années, la Commune a recours à une ligne de trésorerie qui aide au bon fonctionnement de la commune surtout avec les baisses de dotation de l'Etat. Conformément à la délibération N°2020-08 du 25 mai 2020, Le Conseil Municipal a donné délégation à Mme le Maire de réaliser une ligne de trésorerie (article 20), Cependant, par souci de transparence, Mme le Maire souhaite informer le Conseil Municipal que cette ligne sera prolongée jusqu'au 31 décembre 2020, par décision.

2020-12 – VEHICULE COMMUNAL – PROPOSITION DE VENTE

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal, qu'elle a reçu une proposition de la part du garage BARBOU situé à Saint Claude de Diray pour le rachat du véhicule Communal qui n'est actuellement pas utilisé.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide de faire effectuer le contrôle technique du véhicule pour connaître le montant des réparations à effectuer afin que le véhicule soit utilisé quotidiennement.

✓ *Mandate Mme le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier*

2020-13 – L'OREE DE CHAMBORD – VENTE DES PARCELLES DU TERRAIN DE FOOT – ENQUETE PUBLIQUE

*Madame le Maire informe le Conseil Municipal, que le groupe TURENNE HÔTELLERIE, futurs acquéreurs de l'hôtel Restaurant L'Orée de Chambord souhaitent acheter les parcelles cadastrées AR 80 – AR 81 – AR 82 AR 84 et ZD 92 pour un montant de **25 €/m²**. Le Groupe Turenne Hôtellerie souhaite également racheter le sentier communal pour **1.00 €**. Cependant, avant de racheter ces parcelles qui correspondent à une partie du terrain de football actuel et qui appartient au domaine public, il est nécessaire de lancer une procédure de déclassement. Pour ce faire, il est nécessaire que le Conseil Municipal accepte la procédure d'un établissement de dossier d'enquête publique et de choisir un commissaire enquêteur chargé d'effectuer le bon déroulement des opérations de l'enquête publique. Il en est de même pour la procédure d'aliénation du sentier rural.*

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

✓ *Vote à l'unanimité l'accord pour la procédure publique pour déclasser les parcelles AR 80 – AR 81 – AR 82 – AR 83 – AR 84 – ZD 92 ainsi que sentier communal,*

✓ *Donne son accord de principe pour la vente des parcelles et du sentier à l'issue de la procédure de déclassement pour un montant total de 139 526 €*

✓ *Mandate Mme le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier*

2020-14 – BISCUITERIE DE CHAMBORD

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il est nécessaire de redélibérer sur la vente des terrains parcelles cadastrées AR 259 et AR 264 pour une superficie totale de 155 m².

En effet, la délibération N°2016-31 en date du 06 octobre 2016 actait sur la vente des terrains au tarif de 16.50 m², cependant un nouveau tarif a été discuté au tarif de 10.00 € le m².

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal vote à l'unanimité, la vente des parcelles cadastrées AR 259 et AR 264 au tarif de 10.00 € le m²

✓ **Mandate Mme le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier**

2020-15 – RECENSEMENT DE LA POPULATION – CAMPAGNE 2021 – DESIGNATION D'UN COORDONNATEUR

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la campagne 2021 du recensement de la population se déroulera du 21 janvier au 20 février 2021.

A cet effet, il est nécessaire de nommer dès à présent un agent coordonnateur qui sera responsable de la préparation et de la réalisation de la collecte des enquêtes de recensement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote Lucie CABALLERO coordonnateur de la campagne de recensement de la population 2021.

Sa rémunération s'effectuera en fonction de la dotation forfaitaire qui sera allouée à la commune, dont le montant sera connu en octobre 2020 et recevra un forfait pour chaque séance de formation.

2020-16 – HORAIRES MAIRIE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'avec la configuration d'ouverture actuelle de la mairie et les réunions à la Communauté des Communes du Grand Chambord de plus en plus nombreuses, il est difficile de trouver un temps commun entre l'agenda du Maire et celui de la secrétaire de Mairie, c'est pourquoi Mme HANNON propose au Conseil Municipal de fermer une journée dans la semaine qui sera dédiée à travailler sur les dossiers en cours qui sont nombreux en ce début de mandat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les horaires d'ouverture de la mairie comme suit à compter du 1er septembre 2020.

✓ **Lundi 15 h 00 – 19 h 00**

✓ **Mardi 9 h 15 – 12 h 15**

✓ **Mercredi 9 h 15 – 12 h 15**

✓ **Jeudi fermeture Mairie**

✓ **Vendredi 15 h 00 – 17 h 00**

QUESTIONS DIVERSES :

✓ **Repas du 13 juillet – cinéma plein air à St Dyé**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'y aura pas de repas du 13 juillet cette année en raison de la crise sanitaire, cependant en collaboration avec la Commune de St Dyé, il a été décidé la projection du film de Laurent CHARBONNIER « Les animaux amoureux » le 14 juillet à 22 h 00 sur le stade de foot de St Dyé (voir les détails sur panneau pocket).

✓ **Maisons fleuries**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle souhaite que les maisons fleuries soient honorées toute l'année et non plus lors des vœux du Maire, elle demande donc au Conseil Municipal et plus particulièrement aux membres de la commission biodiversité environnement et fleurissement de la commune d'avoir un œil attentif aux maisons de la commune. Une réunion a d'ailleurs été prévue mercredi 1^{er} juillet 2020 pour le fleurissement de la commune.

✓ **Alarmes et défibrillateur**

M. CHEVESSAND, informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire l'acquisition d'un défibrillateur pour la salle socio-culturelle qui sera obligatoire au 1^{er} janvier 2021.

✓ **Utilisation de la salle socio-culturelle**

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'en raison de la crise sanitaire, les locations de la salle socio-culturelles sont annulées jusqu'au 31 août 2020.

✓ **Règlement intérieur CM – questions orales**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que dans les communes de plus de 1 000 habitants, le règlement intérieur du Conseil Municipal est obligatoire, la commune de Maslives n'est donc pas dans l'obligation d'effectuer un règlement, cependant, si un élu désire poser une question lors du Conseil Municipal, il est souhaitable de l'effectuer au moins 48 h 00 avant afin de pouvoir étudier la demande.

✓ **Formation des élus avec délégation**

Mme HANNON informe également le Conseil Municipal que les élus locaux bénéficient d'un droit à la formation (art. L213-12 du CGCT). Dans les trois mois suivant son renouvellement, le Conseil Municipal doit délibérer sur l'exercice de ce droit. La délibération devra déterminer les orientations et les crédits ouverts à ce titre ; Le montant prévisionnel des dépenses de formation devra au minimum s'élever à 2 % du montant total des indemnités de fonction allouées dans la limite de 20 % de ces mêmes indemnités. Il s'agit d'une dépense obligatoire.

FIN DE LA SEANCE A 21 h 30

Le Maire,



Patricia HANNON